

intéressent la non livraison de colis destinés à nos soldats en pays ennemi. On permet aussi de poser des questions supplémentaires.

Je dois dire qu'il règne dans les services du ministre une telle méthode que les lettres que j'écris au sujet d'hospitalisation ou d'autres questions ministérielles reçoivent une réponse le lendemain. J'ai l'impression que j'écris au ministère autant de lettres qu'aucun de mes collègues, car beaucoup de gens s'adressent à moi. Je regrette qu'il en soit ainsi, car je ne tiens pas à ce surcroît de travail, mais nos fonctionnaires s'efforcent d'aider le simple député et ses commettants, et les membres du Service civil sont très prévenants.

J'ai une autre question à poser, et je ne m'attarderai pas, car la discussion à bâtons rompus qui a lieu en cette enceinte, alors que chacun soulève les points qui lui viennent à l'esprit, ne permet guère de soulever d'importantes questions d'ordre administratif concernant la guerre. C'est pour cela que je me suis abstenu hier soir de rompre la chaîne d'idée des honorables députés sur certains aspects du débat. Il n'en reste pas moins que le ministre a prononcé, dimanche soir, une allocation radiophonique que j'ai trouvée excellente. Je parle à titre de simple député. Je crois de mon devoir d'appuyer le Gouvernement dans la mesure où il poursuivra la guerre totale, et j'entends suivre cette ligne de conduite sans tenir compte de mon affiliation politique. J'ai la conviction que tous les honorables députés qui siègent de ce côté de la Chambre ont à cœur d'en faire autant. La radio joue un rôle très important dans notre vie. Si le ministre recourait lui-même à cette méthode pour renseigner le public, tous y trouveraient leur avantage. Je ne veux pas rabaisser le travail accompli par les journaux, car ils ont rendu d'éminents services à l'égard de la guerre, mais il me semble que le ministre devrait recourir à la radio pour exposer la situation du soldat et de ses ayants droit en ce qui concerne le problème d'hospitalisation, de la solde, et de meilleures conditions de traitements.

J'ai essayé de faire admettre des gens à l'hôpital, mais inutile à moins de signer un contrat. La situation est une source de souffrance pour une multitude de gens. Aussi le gouvernement fédéral devra-t-il s'en occuper davantage car, après tout, l'épouse et les enfants du militaire sont des civils. Il va falloir que le Parlement entreprenne l'étude de toute la question de l'hygiène publique pour les civils et les militaires. Elle constitue un des plus graves problèmes que nous ayons à envisager mais depuis bien des années on en

[M. Church.]

a fait un ballon politique. Le Canada est comparativement un pays riche et la santé de ses habitants a son importance pour nous tous; le Gouvernement a pour premier devoir de s'occuper du bien-être du peuple. Nous n'avons pas laissé d'être étonnés des critiques que tous les journaux de l'Empire ont publiées sur la décadence de notre race, sur le nombre d'hommes trouvés inaptes au service militaire et sur l'extrême difficulté qu'éprouvent nos populations civiles à combattre la guerre des nerfs ou de servir au front. J'exhorte donc le Parlement à prendre les dispositions nécessaires pour aider les municipalités à s'attaquer au problème de voir au bien-être des soldats et des civils. Puisque le premier ministre est très à l'aise au micro—j'ai écouté son discours dimanche soir—il pourrait très bien, lui et d'autres membres encore du Gouvernement collaborer personnellement en cette matière. L'honorable député qui occupe en ce moment le fauteuil (M. McCann) est une autorité en hygiène. Lui, et d'autres honorables députés pourraient rendre de précieux services. Je recommande donc une propagande éducative par la voie des ondes. Une autre bonne source de documentation serait celle que procure la règle des trois quarts d'heure touchant les questions et les questions supplémentaires qui ont trait à la guerre. Je crois que nous avons dès maintenant l'autorité requise mais, si nous ne l'avons pas, je recommande que nous modifions les règles à cet égard. Je me réjouis de l'appui que l'on me donne à ce propos, non seulement pour ce qui a trait à l'assurance, mais aussi en ce qui concerne l'instruction des militaires, l'amélioration de leur confort, leur privilège d'obtenir des billets de chemin de fer à meilleur compte, la cherté de la vie, les allocations familiales, et le reste. J'ai depuis 1939, un projet de loi touchant ces questions et aussi les difficultés qui se présentent dans les divers camps militaires d'une extrémité à l'autre du pays car, en effet, à l'heure actuelle, les militaires sont privés de l'avantage d'aller passer un congé raisonnable dans leur famille avant de s'embarquer. Ils sont contraints de gaspiller les deux tiers du temps de leur permission à se rendre chez eux et à revenir au camp. Ils ne peuvent ainsi passer qu'une journée au deux dans leur foyer. C'est l'un des facteurs qui nuisent au recrutement. Le *Fevilleton* contenait, en mon nom, un projet de résolution sur tout ce point, depuis 1939, et je remercie le ministre d'avoir consigné récemment au hansard certains renseignements que je désirais obtenir sur les taux de solde. S'il les y avait consignés en juin dernier, il aurait évité un grand nombre de questions posées depuis trois semaines. Le